



L'Eau Potable et l'Assainissement

L'eau Potable

La commune est alimentée en eau par un seul puits de captage et une seule pompe, de plus ce captage est implanté en zone inondable ce qui fragilise l'alimentation en eau de la commune. Des travaux importants ont commencé afin de sécuriser cette alimentation en eau (nouveau forage en zone sécurisée et non cultivée, installation de deux pompes. Nous mettrons toute notre énergie pour finaliser ce chantier commencé en 2025.

Nous profiterons de la mise à disposition d'installations neuves pour réviser notre contrat de Délégation de Service Public (DSP) et maintenir ainsi un prix de l'eau abordable.

Nous nous opposerons aussi au transfert de la compétence « eau et assainissement » à la CCPA qui aurait pour conséquence une augmentation sensible du prix de l'eau. L'eau et l'assainissement doivent rester sous l'autorité de la commune.

Les eaux pluviales

Les terrains marneux de certains secteurs de la commune ne permettent pas l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle. Les eaux de pluie qui sont rejetées directement sur les voiries ou dans le réseau d'assainissement, occasionnent soit des inondations soit un dysfonctionnement de la station d'épuration. Des travaux seront menés afin de supprimer ce problème.

Les eaux issues de la station d'épuration

Nous envisageons de récupérer les eaux de la sortie de la station d'épuration afin de les utiliser pour arroser le stade Régis Perrin si la législation le permet.

